

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le dynamisme de l'emploi ne se dément pas

Au 1^{er} trimestre 2018, les créations d'emploi salarié marchand continuent d'accélérer en Provence-Alpes-Côte d'Azur, même sans le soutien de l'intérim : +0,6 % par rapport à fin 2017 (après +0,5 %), soit un rythme deux fois plus important qu'en France métropolitaine. En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, le tertiaire marchand est le principal moteur de cette embellie, tandis que la construction marque le pas. Les besoins de main d'œuvre augmentent dans l'industrie pour le deuxième trimestre consécutif. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé continue de chuter, particulièrement dans le secteur marchand.

Parallèlement, le taux de chômage rebondit après la baisse historique enregistrée fin 2017 et s'établit à 10,8 % de la population active. Pour autant, il continue de se replier sur un an. Pour la première fois depuis fin 2016, la demande d'emploi sans activité ou en activité réduite ralentit en rythme annuel et cette décélération devrait se poursuivre.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de ralentissement de l'activité nationale : le PIB augmente de 0,2 % début 2018, après une forte progression de +0,7 % fin 2017.

■ Nouvelle progression de l'emploi salarié marchand

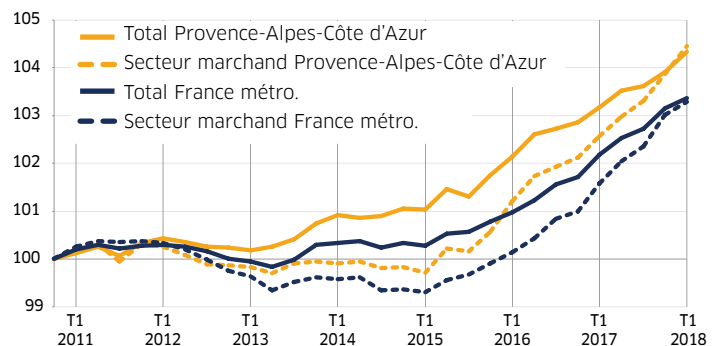
A la fin du 1^{er} trimestre 2018, 1 842 100 salariés sont employés en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, soit une hausse de 0,4 % par rapport à fin 2017 (+7 500 personnes) et de 1,1 % par rapport à l'année précédente > ①.

L'emploi salarié marchand, qui représente les deux tiers de l'emploi salarié, continue de progresser sur un rythme soutenu : +0,6 %, après +0,5 % fin 2017, soit +6 700 personnes. Sur un an, la croissance est très vive : +1,8 %, après +1,7 %. Début 2018, la région compte ainsi 1 206 600 salariés dans le secteur marchand.

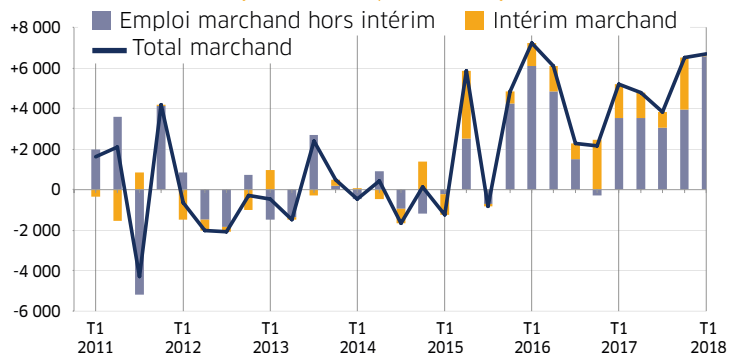
Particulièrement réactif aux fluctuations de l'activité, l'intérim s'est redressé plus tôt que les autres composantes de l'emploi, mais il se modère désormais. Ainsi, après avoir largement soutenu la croissance de l'emploi salarié marchand tout au long des années 2016 et 2017, il n'y contribue quasiment plus au 1^{er} trimestre 2018 : il augmente de +0,6 % (soit +280 intérimaires), après +5,5 % fin 2017 > ②. A l'inverse, l'emploi salarié marchand hors intérim augmente deux fois plus vite qu'au trimestre précédent (+0,6 %, après +0,3 %).

En **France métropolitaine**, contrairement à la tendance régionale, l'emploi salarié total ralentit début 2018 (+0,2 %, après +0,4 %). Le secteur marchand décélère plus fortement (+0,3 %, après +0,7 %), freiné à la fois par l'intérim (+0,5 %, après +4,8 %) et l'emploi hors intérim (+0,2 %, après +0,5 %). Sur un an, la croissance demeure toutefois vigoureuse (+1,7 %, après +2,0 %). D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié continuerait d'augmenter dans les secteurs marchands sur un rythme modéré d'ici fin 2018, en raison notamment du ralentissement attendu de l'activité et de la neutralité des politiques d'allègement du coût du travail.

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

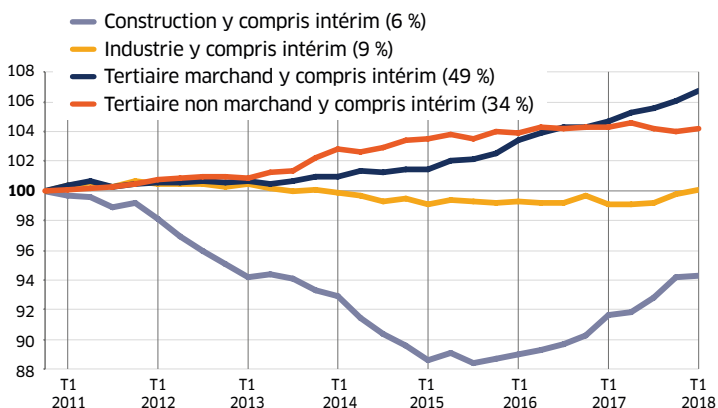
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

■ Deuxième trimestre de hausse dans l'industrie

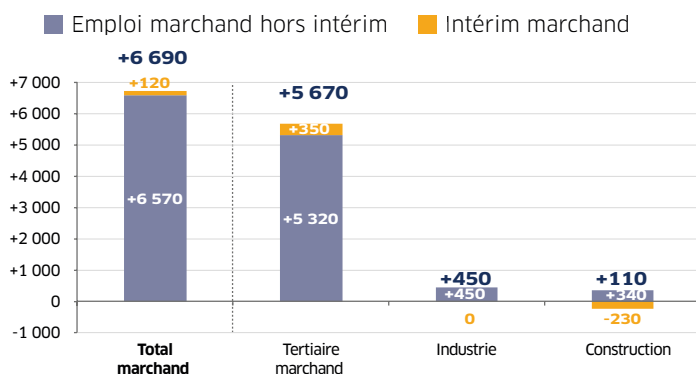
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, l'essentiel des créations d'emploi ont encore lieu dans le tertiaire marchand au 1^{er} trimestre 2018 : +5 700 personnes en emploi après +3 700 fin 2017, soit +0,6 % après +0,4 % > **3**. Tous les sous-secteurs sont concernés par cette hausse, à l'exception des *activités financières et d'assurance* dont les effectifs sont à la baisse depuis fin 2015 (-0,3 % début 2018, après une stabilité). En particulier, la demande de travail émanant des entreprises rebondit dans l'*hébergement-restauration* qui représente près de la moitié des besoins de main d'œuvre ce trimestre dans le tertiaire marchand (+2,3 %, après -0,4 %). Dans l'*information-communication*, sous-secteur particulièrement dynamique depuis deux ans, elle accélère nettement (+1,9 %, après +0,8 %). Enfin, bien qu'en ralentissement, elle reste soutenue dans le *commerce* (+0,4 %, après +0,5 %), les *transports et entreposage* (+0,7 %, après +1,1 %) et les *activités de soutien aux entreprises* (+0,3 %, après +0,9 %). Dans les *activités immobilières* et les *autres activités de services*, elle se stabilise, après s'être repliée au cours des trimestres précédents.

Pour le 2^e trimestre consécutif, l'**industrie** crée des emplois dans la région : +0,3 % hors intérim, comme au trimestre précédent. Y compris intérim, les besoins de main d'œuvre se modèrent : +0,3 %, après +0,7 %. En effet, l'intérim se stabilise après avoir nettement participé à la croissance de l'emploi industriel fin 2017 > **4**. A un niveau sectoriel plus fin, la demande de travail ne progresse

3 Evolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



4 Evolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié marchand, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T4 2017 et la fin du T1 2018)



Note : données provisoires ; l'addition des trois sous-secteurs d'activité ne correspond au total de l'emploi salarié marchand, car le sous-secteur agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

que dans l'*industrie agroalimentaire* (+1,2 %, après +1,1 %) et la *fabrication d'autres produits industriels* (+0,2 %, après +0,8 %). Ailleurs, elle est stable ou se replie très légèrement.

Dans la **construction**, les besoins de main d'œuvre se stabilisent après la croissance exceptionnelle du 4^e trimestre 2017 (+0,1 %, après +1,5 %) et des rythmes trimestriels plutôt dynamiques depuis 2016. La baisse de l'intérim, enregistrée pour la première fois depuis l'été 2015 (-1,5 %), a légèrement pénalisé la croissance de l'emploi dans le secteur. Le taux de recours à l'intérim, qui ne cessait de progresser depuis cette même date, se replie ainsi de 0,2 point. Hors intérim, le ralentissement de l'emploi est moins marqué (+0,3 %, après +0,9 %).

Enfin, l'emploi se redresse dans le **tertiaire non marchand** (+0,1 %, soit +840 personnes), après avoir reculé aux 3^e et 4^e trimestres 2017 (-0,3 % et -0,2 % respectivement).

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins de main d'œuvre ralentissent dans la construction (+0,2 %, après +1,4 %) et, dans une moindre mesure, dans le tertiaire marchand (+0,3 %, après +0,6 %). Dans l'industrie, ils se replient très légèrement (-0,1 %, après +0,6 %). Dans le tertiaire non marchand, l'emploi se stabilise.

Avertissement

Jusqu'à présent, les estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs. **À partir de la publication de juillet 2018, portant sur le 1^{er} trimestre 2018, le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié.** Sont ainsi ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. A 70 %, ils relèvent du secteur public, mais ils peuvent aussi exercer une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies en coproduction avec l'Acooss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).**

Enfin, **l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.**

Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 1^{er} trimestre 2018 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	23 200	22 800	300	1,5
Industrie	166 100	154 100	12 100	7,3
Construction	115 000	100 400	14 600	12,7
Tertiaire marchand	902 300	880 400	22 000	2,4
Total secteur marchand	1 206 600	1 157 600	49 000	4,1
Tertiaire non marchand	635 400	633 500	1 900	0,3
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 842 100	1 791 100	50 900	2,8
Total France métr.	24 620 000	23 811 800	808 300	3,3

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

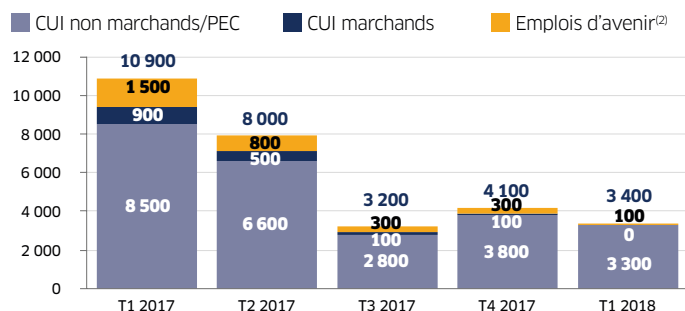
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Le nombre de bénéficiaires de contrat aidé continue de chuter

Au cours du 1^{er} trimestre 2018, 3 400 contrats aidés ont été signés ou reconduits en Provence-Alpes-Côte d'Azur > ⑤. Sur un an, ce nombre diminue de 69 % (-7 500 entrées), après -62 % au trimestre précédent (-6 600 entrées). A l'image des deux dernières années, c'est dans la sphère marchande que la baisse est la plus forte : -97 % (-1 200). Dans le secteur non marchand, la baisse du nombre de nouveaux contrats se poursuit pour le 4^e trimestre consécutif (-65 % sur un an, soit -6 300 entrées).

En conséquence, le nombre de bénéficiaires baisse pour le 6^e trimestre consécutif en Provence-Alpes-Côte d'Azur et atteint 13 400 fin mars 2018 > ⑥, soit une baisse de 58 % sur un an (-18 200 personnes > ⑦). Les effectifs chutent à la fois dans

⑤ Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumuls trimestriels)



⁽¹⁾ y compris avenants de reconduction

⁽²⁾ marchands et non marchands

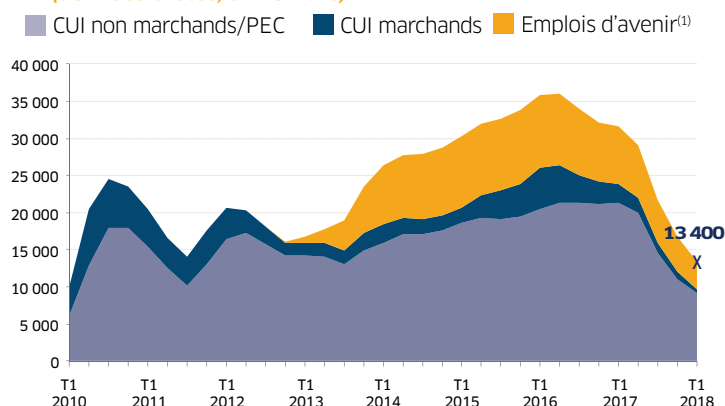
Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

les secteurs marchand (-68 %, soit -3 000) et non marchand (-56 %, soit -15 200), ce dernier concentrant désormais 90 % des bénéficiaires de la région.

En France métropolitaine, la forte baisse des entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés se poursuit également (-70 % sur un an, soit -64 300 nouveaux contrats, après -64 % au 4^e trimestre 2017). Si la baisse s'observe aussi bien dans la sphère marchande (-12 200 nouveaux contrats) que non marchande (-52 100), le nombre de bénéficiaires diminue toutefois moins fortement qu'en région (-47 %, soit -160 500 salariés).

⑥ Evolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



⁽¹⁾ marchands et non marchands ; Les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

⑦ Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes)

	Effectif	Variation annuelle (en nb)	Variation trimestrielle (en nombre)			
			T1 2018	T2 2017	T3 2017	T4 2017
Secteur non marchand	12 000	-15 160				
CUI-CAE/PEC	9 200	-12 180	-1 770	-6 560	-4 240	-2 590
Emplois d'avenir	2 800	-2 980	-1 430	-5 440	-3 480	-1 820
Secteur marchand	1 400	-3 010				
CUI-CIE	400	-2 080	-340	-820	-770	-720
Emplois d'avenir	1 000	-940	-480	-540	-530	-530
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 400	-18 170	-2 480	-7 370	-5 020	-3 310
Total France métropolitaine	182 200	-160 490	-5 620	-59 150	-51 160	-44 560

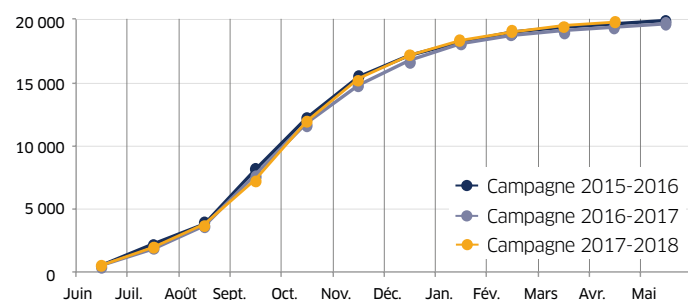
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

L'apprentissage progresse encore modérément

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 19 800 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin 2017 et avril 2018, soit une progression de 2 % par rapport à la précédente campagne > ⑧. A l'échelon national, la hausse est trois fois plus marquée (+6 %).

⑧ Contrats d'apprentissage enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Sources : Chambres consulaires, Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitements : Dares

Selon les comptages partiels de mai 2018, l'apprentissage devrait poursuivre sa progression en cette fin de campagne en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avertissement

À partir de janvier 2018, les CUI-CAE sont transformés en Parcours emploi compétences (PEC). Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Le recours aux CUI-CIE est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement. Pour plus d'informations, voir l'encadré « Les principales politiques de l'emploi : quelques repères » en page 6.

A compter du 1^{er} janvier 2018 le dispositif Emploi d'avenir est mis en extinction. Dès lors, le recours à ce type de contrat aidé n'est plus autorisé. Les quelques recrutements résiduels en Emploi d'avenir enregistrés au 1^{er} trimestre sont pour l'essentiel des renouvellements prescrits fin 2017.

En raison de la refonte du système d'information relatif aux Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), les données du 1^{er} trimestre 2018 sont indisponibles.

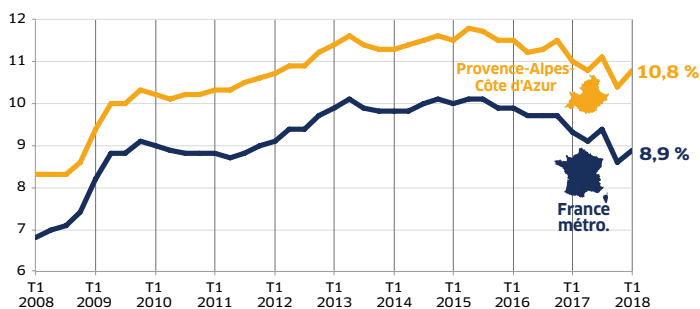
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Remontée du taux de chômage

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de chômage localisé repart à la hausse au 1^{er} trimestre 2018 (+0,4 point par rapport au trimestre précédent), effaçant en partie le fort recul enregistré fin 2017 (-0,7 point) > 9. Il s'établit ainsi à 10,8 % de la population active. Sur un an, il recule de 0,2 point.

En France métropolitaine, l'accroissement trimestriel est légèrement moins marqué qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,3 point) et le taux de chômage atteint 8,9 % de la population active début 2018. Sur un an, le repli est deux fois plus marqué qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,4 point). D'après les prévisions de l'Insee, la hausse de l'emploi dépasserait légèrement celle de la population active, de sorte que le taux de chômage diminuerait à nouveau fin 2018, mais à un rythme moins important qu'en 2017.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



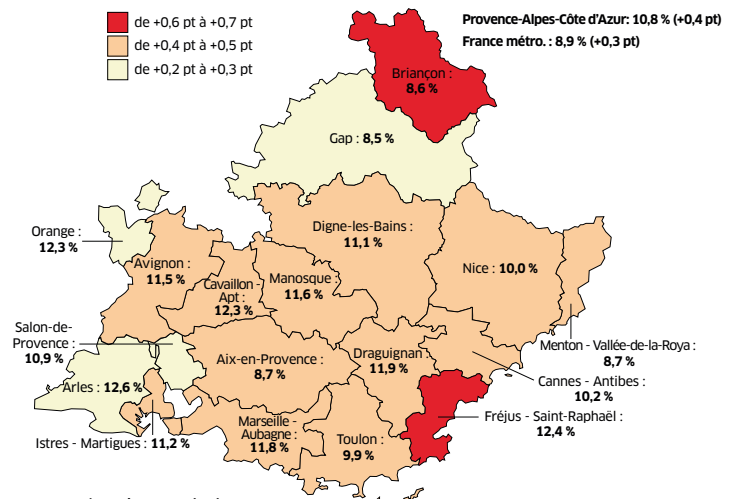
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Tous les départements de la région sont concernés par cette augmentation du taux de chômage. Avec +0,5 point, elle est la plus forte dans les Bouches-du-Rhône (11,2 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (11,3 %). Dans les Alpes-Maritimes (10,0 %) et le Var (10,4 %), la progression est similaire à la région (+0,4 point). La hausse est légèrement moins marquée (+ 0,3 point) dans le Vaucluse (11,9 %). Enfin, elle est la plus faible (+0,1 point) dans les Hautes-Alpes (8,5 %), où le taux de chômage demeure le plus bas de la région.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage s'accroît également dans chacune des zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur > 10. L'élévation est la plus vigoureuse (+0,7 point) à Briançon (8,6 %) et Fréjus - Saint-Raphaël (12,4 %), qui se situe désormais au 2^e rang des zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur aux taux de chômage les plus élevés, après avoir occupé

la 3^e ou 4^e position au cours de l'année 2017. L'augmentation est en revanche la plus faible (entre +0,2 point et +0,3 point) à Gap (8,5 %), Salon-de-Provence (10,9 %), Orange (12,3 %) et Arles (12,6 %), qui reste néanmoins la zone d'emploi la plus touchée par le chômage dans la région. Dans les autres territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la hausse du taux de chômage oscille entre +0,4 point et + 0,5 point, proche de l'évolution régionale.

10 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 4^e trimestre 2017 et le 1^{er} trimestre 2018 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 1^{er} trimestre 2018)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

Une nette décélération de la demande d'emploi qui devrait se poursuivre

Au 1^{er} trimestre 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte en moyenne 499 000 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 15 700 de plus qu'un an auparavant, soit +3,2 %, après +4,1 % au trimestre précédent. Pour la première fois depuis fin 2016, le rythme de croissance de la demande d'emploi décélère. En outre, il demeure en deçà des taux de progression enregistrés pendant la période de difficultés économiques qui a été marquée par la récession de 2008-2009 et la crise des dettes souveraines de 2011. En rythme trimestriel, la demande d'emploi est quasi-stable (+0,1 %, après +0,6 % fin 2017). D'après les premières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T1 2018	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018 acquis ⁽¹⁾
Hommes	244 300	+2,5	+2,4	+2,1	+1,0	+0,7
Femmes	254 700	+5,3	+5,6	+6,2	+5,5	+4,6
Âgés de moins de 25 ans	60 700	+0,1	+0,8	+1,9	+2,3	+2,9
Âgés de 25 à 49 ans	305 500	+3,1	+3,0	+3,0	+2,2	+1,5
Âgés de 50 ans ou plus⁽²⁾	132 800	+7,8	+8,2	+8,0	+6,2	+5,4
Inscrits depuis moins d'un an	277 100	+4,7	+2,2	+0,8	-1,6	-2,1
Inscrits depuis un an ou plus	221 900	+2,8	+6,5	+8,7	+10,0	+9,2
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	499 000	+3,9	+4,0	+4,1	+3,2	+2,7
Total France métropolitaine	5 621 000	+2,3	+2,7	+2,8	+2,1	+1,5

⁽¹⁾ Les données d'avril et de mai 2018 étant connues, l'acquis de croissance pour le T2 2018 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre mai et juin 2018.

⁽²⁾ L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T1 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 499 000 (moyenne des niveaux des mois de janvier, février et mars 2018). Par rapport au T1 2017, il augmente de 3,2 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

d'emploi enregistré en mai 2018 se maintient en juin, la hausse annuelle se modérerait encore davantage au 2^e trimestre 2018.

Cette décélération annuelle est perceptible dans tous les départements de la région sauf dans le Vaucluse (+3,4 % au 1^{er} trimestre, après +3,3 %). Elle est plus prononcée dans les Hautes-Alpes (+3,7 %, après + 5,1 %), le Var (+2,6 %, après +3,7 %) et les Alpes-Maritimes (+ 2,3 %, après + 3,6 %), que dans les Bouches-du-Rhône (+3,9 %, après +4,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+4,6 %, après +5,2 %). Au 2^e trimestre 2018, le rythme de progression devrait ralentir dans tous les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'exception des Hautes-Alpes et du Var.

L'augmentation annuelle de la demande d'emploi régionale est imputable en très grande partie aux femmes dont le nombre croît de 5,5 % début 2018, après +6,2 %. La hausse du nombre d'hommes est à l'inverse beaucoup moins soutenue : +1,0 %, après +2,1 %. Au 2^e trimestre 2018, cet écart serait similaire.

Pour le quatrième trimestre consécutif, la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans s'intensifie : +2,3 % sur un an (soit +1 300 demandeurs d'emploi), après +1,9 %. Cette augmentation serait encore plus prononcée au 2^e trimestre 2018 si le niveau de juin est identique à celui atteint en mai.

Après une légère décélération fin 2017, la demande d'emploi des 50 ans ou plus ralentit plus franchement : +6,2 % en moyenne au 1^{er} trimestre 2018 (soit +7 800 demandeurs d'emploi), après +8,0 %. Cette nouvelle hausse est en outre nettement inférieure aux rythmes observés après l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le

niveau de mai se maintient en juin, le ralentissement devrait se poursuivre au 2^e trimestre 2018.

Alors qu'il baissait début 2017, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) est reparti à la hausse depuis quatre trimestres. De plus, sa progression s'intensifie : +10,0 % (soit +20 200), après +8,7 %. Leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi atteint ainsi 44,5 %, soit presque trois points de plus qu'un an auparavant. A l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an recule début 2018, pour la première fois depuis près de deux ans : -1,6 %, après +0,8 %. Au 2^e trimestre 2018, cette baisse devrait s'accroître et l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée devrait ralentir.

En France métropolitaine, 5 621 000 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 1^{er} trimestre 2018, soit +2,1 % sur un an (après +2,8 %). Contrairement au niveau régional, le nombre de jeunes continue de se replier (-0,7 %, après -1,0 %). En revanche, les évolutions pour les seniors ainsi que celles par sexe et ancienneté d'inscription sont similaires à la région. Ainsi, le rythme de croissance des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus ralentit. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an diminue alors que la demande d'emploi de longue durée progresse plus vivement. Au 2^e trimestre 2018, ces tendances se poursuivraient, sauf pour le nombre de jeunes demandeurs d'emploi qui devrait repartir à la hausse.

Rédaction achevée le 9 juillet 2018

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

- > [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- > Note de conjoncture nationale de l'Insee, juin 2018 : « [Ciel voilé en Europe](#) »

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les

listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acoss et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires.

Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2018, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

>le Contrat unique d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand devient **le Parcours emploi compétences (PEC)**. Le PEC s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le recours aux CUI dans le secteur marchand (CUI-CIE) est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement;

>**le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne

également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'IAE. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de près de 9 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente environ 1,3 milliard d'euros en France métropolitaine.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

>**les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

>**les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir

